

FONDS CHARENTE RENAISSANCE

Le Département solidaire des Charentais



Fonds d'urgence CHARENTE RENAISSANCE

Depuis le début de cette crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID19, le Département acteur incontournable des solidarités humaines et territoriales, est engagé au premier rang sur le front sanitaire et social.

Une adaptation inédite de ses services pour assurer la continuité de l'activité a été mise en œuvre immédiatement et le Président du Département, François Bonneau, avec l'ensemble des Vice-présidents, ont, dès les premiers jours, déployé des mesures exceptionnelles adaptées au contexte grave.

Concrètement, cela se traduit par :

- La mise en place du plan de conduite du conseil départemental permettant la poursuite de toutes les missions fondamentales
- Une vigilance accrue pour les situations d'urgence sociale et notamment auprès des enfants relevant de la protection de l'enfance qu'ils soient au domicile ou en structures d'accueil
- La mise en place d'une organisation pour le maintien des consultations ne pouvant être reportées en matière de protection maternelle et infantile
- Le maintien de toutes les prestations relevant de l'autonomie des personnes âgées, dépendantes et/ou en situation de handicap avec le versement des aides et la continuité de service en établissements ou à domicile
- La coordination des initiatives locales et bénévoles pour la production et la distribution de masques à chaque Charentais
- Le maintien des versements des aides aux personnes en difficulté comme le RSA et le versement des subventions allouées aux associations partenaires du Département
- La mise en place de nouvelles offres avec le Service départemental de la Lecture et l'Ecole départementale de Musique notamment pour la continuité du service pédagogique



Conscients des conséquences économiques, sociales, culturelles et touristiques induites par cette grave crise, le Président Bonneau et tous les élus de la Majorité, ont d'ores et déjà décidé de prolonger d'un an toutes leurs échéances (marchés, commandes, appels à projets...).

Ils souhaitent également aller plus loin, pour répondre aux besoins de tous les Charentais.

C'est pour cela qu'ils créent dès à présent le « FONDS CHARENTE RENAISSANCE » doté de

5 millions d'euros

pour organiser l'aide de proximité et l'accompagnement incontournables dans la situation difficile que nous affrontons.

Dans chacun des domaines de compétences qui sont ceux du Département, un travail de recensement des incidences directes ou indirectes est mené et continuera de l'être afin d'ajuster efficacement toutes les mesures qui entrent désormais dans ce fonds.

Ce programme de soutien sera décliné auprès des structures de l'enfance et de la famille, de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap ainsi qu'aux associations partenaires qu'elles appartiennent aux domaines de l'insertion, de l'agriculture, de l'environnement, du sport ou de la culture et du tourisme, sans oublier et c'est capital, l'ensemble des dispositions en cours avec le Laboratoire départemental en vue du dépistage à venir.



AUTONOMIE : SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX PERSONNES DÉPENDANTES ET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Mise en place d'une prime pour l'ensemble des salariés des structures s'occupant des personnes âgées et en situation de handicap (Établissements faisant l'objet d'une autorisation ou d'un agrément par le Conseil Départemental)
- Attribution d'une compensation financière individuelle envers les salariés à faibles revenus impactés par la crise, selon des critères à venir
- Maintien du financement pour les établissements de santé et médico-sociaux même en cas de baisse d'activité
- Soutien individualisé des établissements impactés financièrement par la crise
- Accueil renforcé à la Maison Départementale des Personnes Handicapées avec continuité du service concernant l'ensemble des dossiers



LOGEMENT

- Fonds de Solidarité Logement : augmentation du montant alloué en 2020 en fonction des demandes éventuelles
- Mise en place de dispositifs exceptionnels pour le versement des aides en urgence aux usagers les plus en difficultés



ENFANCE & FAMILLE

- Soutien scolaire par des jeunes étudiants pour les élèves des lieux d'accueil, au domicile des assistants familiaux ou auprès des familles en difficultés
- Dotation en matériel (ordinateur + imprimante) et accès wifi
- Secours d'urgence pour les familles précaires, les produits de première nécessité (hygiène et alimentation)
- Soutien financier aux associations d'Aide à domicile intervenant auprès des familles en difficulté dont les heures ont diminué compte tenu de la suppression des visites parents/enfants en présence d'un tiers
- Bonification de l'indemnité d'entretien des assistants familiaux
- Intégration du surcoût des remplacements de personnels au Centre Départemental de l'Enfance Leclerc Chauvin



INSERTION

- Financement direct auprès d'agriculteurs Charentais pour la fourniture de fruits, légumes et produits laitiers aux épicerie sociales notamment étudiantes et associations mobilisées sur l'aide alimentaire
- Aides spécifiques pour les acteurs de l'insertion :
 - pour la prise en charge du surcoût lié aux nouvelles règles d'organisation ou sanitaires,
 - pour l'embauche de salariés (permanents ou en parcours d'insertion) au moment du pic de production (exemple des chantiers d'insertion dans le maraîchage),
 - pour reconstituer la trésorerie pour les structures subissant des pertes d'exploitation (plafonnée à 50 % pour le fonds régional),
 - pour des structures portant de nouveaux projets de développement, notamment en période de redémarrage,
 - pour les acteurs de l'aide alimentaire notamment pour reconstituer des stocks de denrées périssables.
- Paiement en totalité de la subvention aux partenaires de l'insertion quel que soit le nombre de bénéficiaires du rSa accueillis et le nombre de sorties positives pour le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique



SOLIDARITÉS TERRITORIALES

AGRICULTURE

- Aides pour l'agriculture pour pallier les difficultés conjoncturelles et aux organismes dédiés aux actions de solidarité
- Elargissement de la Cellule de soutien aux filières autres que l'élevage (maraîchage, horticulture... etc.), notamment pour le renfort de main d'œuvre
- Versement des subventions de fonctionnement affectées à des actions annulées/empêchées par la crise au prorata des dépenses réalisées
- Aides indirectes :
 - Relai d'information et de communication auprès des partenaires : Etat et Chambre d'agriculture par exemple,
 - Maintien des subventions de fonctionnement annuelles (dont le soutien à la Chambre d'Agriculture : accompagnement des actions spécifiques liées à la crise).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Aide aux étudiants en situation de précarité à travers le soutien assuré par les épicerie sociales portées par l'association Sport, Culture, Campus Universitaire de la Charente (SCUCC)

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Soutien aux multiples ruraux en difficulté
- Prolongation d'une année de la convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (SDEG) pour l'aide à l'effacement des réseaux



JEUNESSE – ÉDUCATION ET SPORT

JEUNESSE

- Soutien et accompagnement des associations partenaires du Département recevant les publics scolaires

COLLÈGES

- Mise en place, en complément des dispositifs éventuels de l'Education nationale, de semaines de reprise anticipée pour le soutien scolaire à l'égard des élèves en difficulté (appel à la réserve éducative, professeurs retraités et bénévoles)

- Mobilisation des agents du Département (personnels de nettoyage, de restauration scolaire, entretien, maintenance et développement des outils informatiques et numériques)

SPORT

- Versement de la totalité des subventions de fonctionnement aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau
- Aides exceptionnelles aux associations les plus en difficultés dont la pérennité pourrait être menacée par la crise actuelle (celles disposant de salariés et participation aux frais engagés pour les manifestations qui n'ont pas eu lieu)



CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

- Maintien et versement de l'ensemble des subventions de fonctionnement prévues en 2020 aux acteurs culturels du territoire

- Aides exceptionnelles au prorata des fonds engagés (ou des frais incompressibles de structure ou d'intermittence) afin de soutenir les structures impactés par la crise (en lien avec les aides du Ministère de la culture et de la région).

TOURISME

- Aides directes : avances remboursables pour les entreprises avec une période longue de remboursement (5 à 7 ans)
- Aide à la mise en place des nouvelles normes sanitaires qui ne manqueront pas d'être demandées à l'issue de cette crise aux entreprises touristiques : masques, gels, blouses etc...
- Campagne de communication originale : création de cartes prépayées à dépenser uniquement en Charente et Charente-Maritime (100 euros pour les touristes, 150 euros pour les personnels de Santé séjournant chez nous)
- Mise en place d'une campagne de promotion de la Charente



DÉPLOIEMENT THD

- Négociation en cours pour le décalage de l'annuité d'emprunt pour les EPCI.



ROUTES & INFRASTRUCTURES

- Soutien aux entreprises locales à travers les dispositifs « Opération de Sécurité et Petites opérations d'intérêt local »



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHES

- Candidature auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé pour le dépistage du COVID-19
- Soutien humain, matériel, technique et logistique en prévision de futures activités de santé publique



ENVIRONNEMENT, EAU ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES

- Dispositifs d'aide :
 - Maintien des subventions de fonctionnement
 - Versement des subventions de fonctionnement affectées à des actions annulées/empêchées par la crise au prorata des dépenses réalisées (y compris pour l'appel à projets « les élèves charentais au cœur de l'environnement »)
- Il en sera de même pour les subventions d'investissement.
- Aides spécifiques étudiées en coordination avec les dispositifs de la Région
 - Aides pour faire face aux difficultés conjoncturelles (déficit, besoins logistiques spécifiques...)
- Redevances d'occupation du Domaine Public Fluvial (DPF) : remises sur redevances pour les associations/clubs, et sociétés privées (tourisme fluvial) dont l'activité, dépendante de l'occupation du DPF, a été impactée par la crise

PLAN DE RELANCE

Le fonds « CHARENTE RENAISSANCE » palliera efficacement les urgences. La pleine guérison de tous les secteurs qui font la force de notre département demandera nécessairement une attention ciblée, de tous les instants.

La Majorité départementale réfléchit déjà à un **plan de relance** qui viendra soutenir une économie atone et en grande difficulté. Au-delà de l'accompagnement nécessaire qui se poursuivra, il s'agira de créer un environnement propice au renouveau de notre économie départementale. Un plan d'investissement sera le pilier de cette relance.

Engagés fortement depuis le début de leur mandat, les élus départementaux sont parfaitement au fait des priorités, tout en sachant

anticiper, à l'instar de leur mobilisation dès 2015 quand ils ont lancé **un ambitieux plan de déploiement de la fibre optique** pour la Charente. On voit combien ce déploiement est une urgence pour chaque foyer du département : télétravail, travail scolaire, téléconsultation, ... l'outil numérique est essentiel pour la plupart de nos concitoyens.

Forts de cette expérience, nous saurons dégager les enjeux.

D'ores et déjà, les élus construisent ce plan de relance qui sera présenté à la sortie du confinement.

 Département de la Charente - Officiel
 @charente //  départementcharente



FONDS CHARENTE RENAISSANCE

Le Département solidaire des Charentais